



Règlement

L'association :

- Aucun administrateur ne peut prendre une décision seul au nom de l'association.
- Pour toute décision ou démarches administratives l'équipe se consultera.
- Seul les gérants de l'association ont accès aux documents d'adhésion des membres et s'engagent à ne pas les divulgués sauf en cas de force majeure (Délit, Accident)
- Une assemblée générale(AG) doit se tenir au minimum une fois par an.
- Seul les membres ont le droit de vote et peuvent assister aux AG.
- L'équipe se réserve le droit de refuser l'inscription d'un membre.
- L'équipe se réserve le droit de bannir un membre en cas de non respect du règlement.
- Les membres ne doivent pas ternir l'image de l'association.
- L'association ne peut être dissoute ou modifier sans l'accord écrit des différentes parties de l'administration.

Groupe Facebook:

- Tous le monde peut y adhérer.
- Tout contenu indésirable sera retiré.

Balades et évènements:

- Seuls les membres adhérents à l'association peuvent participer aux balades et évènements organisés au nom de l'association.
- Les membres n'ayant pas adhéré à l'association ont le droit à une balade d'essai avant de décider de nous rejoindre.
- Les chiens doivent être à jour de leur vaccins.
- Les chiens de catégories 1 et 2 sont acceptés et les propriétaires doivent avoir la muselière et ainsi que les papiers du chien sur eux. (Article 211-1 du code rural).
- Les chiens n'ayant pas de rappel peuvent être équipés d'une longe uniquement si celle-ci est attachée au harnais du et non au collier.
- Tous les chiens sont acceptés, cependant, si un chien présente des troubles du comportement ou de socialisation, le chien pourra se voir refuser certaines balades le temps qu'il faut pour l'animal et son propriétaire de comprendre et régler les soucis. De plus, certaines balades pourront être organisé spécialement pour lui, pour l'aider.
- les gérants ont le droit de refuser certaines personnes en balades après consultation entre eux.
- L'équipe ne se tient en aucun cas responsable si un problème survient avec un chien (matériel, corporel, immatériel), chacun est responsable de son chien.
- Les gérants peuvent faire office de témoins en cas de conflits.
- Le nombre de chiens participant aux évènement peut être limité par le créateur de l'évènement.